

Confinement : les numéros et les informations utiles

Publié le : 23.03.2020 | Dernière Mise à jour : 27.03.2020



I Crédit photo

Violences conjugales, autisme, enfants maltraités, précarité, isolement... Voici toutes les informations utiles pendant cet épisode de confinement.

Enfance en danger

- Un collectif pour la protection de l'enfance #SosEnfantsPlacés s'est créé afin que la lutte contre le coronavirus ne se fasse pas au détriment des enfants qui dépendent de l'aide sociale à l'enfance. Les professionnels peuvent faire remonter leurs difficultés à l'adresse mail : sos@enfantsplaces.org.

- Le **119** est le numéro gratuit à appeler en cas de suspicion de maltraitances intrafamiliales sur des enfants, lesquels sont particulièrement fragilisés et invisibilisés durant cette période.

Violences conjugales

- Les violences conjugales ayant augmenté de 30 % depuis le confinement, un dispositif d'alerte a été mis en place depuis le 27 mars dans les pharmacies afin que les femmes victimes puissent se signaler auprès des forces de l'ordre.

- La plateforme nationale « [Arrêtons les violences](#) » reste plus que jamais d'actualité. En cas d'urgence, le **17** est à privilégier pour joindre les services de police ou de gendarmerie.

- Une écoute et une orientation vers les dispositifs de prise en charge des femmes victimes de violences sont assurées par le numéro national de référence : **3919**.

- Pour l'accès au droit et à la justice, le réseau associatif France Victimes est joignable au **116006**.

- La diffusion des téléphones « grave danger » (TGD) est maintenue. Gratuite, l'application permet d'alerter en toute discrétion trois proches de confiance et de joindre les services d'urgence : le **112** et le **114**.

Isolement et précarité

- Le dispositif « La Croix-Rouge chez vous » vient en aide aux personnes vulnérables et isolées chez elles. Le numéro **09 70 28 30 00**, ouvert de 8 h à 20 h, 7 jours sur 7, peut apporter un soutien psychologique et des produits de première nécessité.

- Le site [Soliguide](#) permet de connaître les structures restant ouvertes aux personnes démunies pendant le confinement. Appel gratuit au **0 800 130 000**.

- Les aides sociales (RSA, RSO en outre-mer, AAH, etc.) seront renouvelées automatiquement pour les personnes dans l'incapacité de refaire leur déclaration trimestrielle auprès des services de la CAF.

Handicap

- Des professionnels de l'autisme peuvent-ils encore intervenir au domicile ? Comment gérer les crises ou avoir recours à la pair-aidance à distance ? Les centres ressources autisme (CRA) étant fermés durant le confinement, pour répondre à ces questions, la plateforme d'information nationale « [Autisme info service](#) » est renforcée. Tél. : **0 800 71 40 40**.

- Les centres ressources autisme (CRA) adaptent leur permanence téléphonique. Infos sur le site du [Groupement national des CRA](#).

- Une « foire aux questions » concernant le handicap est accessible aux professionnels médico-sociaux sur le [site du secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées](#).

- En cas d'urgence médicale, les personnes déficientes auditives peuvent composer un numéro d'urgence dédié, le **114**.

- Et pour toute question sur le coronavirus, un téléservice gouvernemental est à disposition de ce même public. Il offre, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 une transcription écrite et, du lundi au vendredi, entre 8h30 et 19h, du langage parlé complété et un interprétariat en langue des signes française. Pour le contacter, cliquez sur [ce lien](#).

Auteur

- La rédaction